



Agir en prévention pour déjouer la pauvreté

Mémoire présenté dans le cadre
de la consultation publique pour le
**plan d'action gouvernemental en
matière de lutte contre la pauvreté
et l'exclusion sociale**

Collectif
petite
enfance

À propos du Collectif petite enfance

Le Collectif petite enfance regroupe 23 organisations qui rallient des milliers de personnes œuvrant pour la petite enfance et partageant toutes un objectif commun : **faire de la petite enfance une priorité au Québec.**

Il se positionne comme porte-voix des tout-petits du Québec et vise la mise en place des conditions de succès assurant leur développement, leur bien-être et leur avenir, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans.

Les membres du Collectif petite enfance

- ACCÉSSS (Observatoire Famille Immigration)
- Alliance québécoise de la pédiatrie sociale en communauté
- Association d'éducation préscolaire du Québec
- Association des bibliothèques publiques du Québec
- Association des haltes-garderies communautaires du Québec
- Association québécoise des centres de la petite enfance
- Association pour la santé publique du Québec
- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador
- Conseil québécois des services éducatifs à la petite enfance
- Dispensaire diététique de Montréal
- Espace MUNI
- Fédération québécoise des organismes communautaires Famille
- Fondation Marie-Vincent
- Fondation Olo
- Instances régionales de concertation en petite enfance
- La Maison Bleue
- Ordre des optométristes du Québec
- Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec
- Regroupement pour la Valorisation de la Paternité
- Réseau communautaire de santé et de services sociaux (CHSSN)
- Réseau des Centres de ressources périnatales du Québec
- Réseau pour un Québec Famille
- Réseau québécois pour la réussite éducative

Collectif petite enfance

Responsable : Elise Bonneville, direction du Collectif petite enfance

Rédaction : Geoffroy Boucher, économiste et consultant en politiques publiques

Pour citer ce document : COLLECTIF PETITE ENFANCE (2023), *Agir en prévention pour déjouer la pauvreté – Mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique pour le plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Montréal, Québec.

La reproduction d'extraits est autorisée à des fins non commerciales avec mention de la source. Toute reproduction partielle doit être fidèle au texte utilisé.

Note – Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Table des matières

4 Sommaire exécutif

6 Un plan crédible pour déjouer la pauvreté

8 Premier axe :
Agir en prévention auprès des tout-petits

13 Deuxième axe :
Assurer des conditions de vie adéquates pour
les tout-petits et leur famille

18 Troisième axe :
Soutenir la concertation des acteurs œuvrant
en petite enfance

20 Conclusion

Sommaire exécutif

Pour briser le cycle de la pauvreté et promouvoir l'inclusion économique et la participation sociale de tous, le Collectif petite enfance (ci-après le Collectif) est d'avis qu'il faut agir en prévention et contrer les effets néfastes de la pauvreté avant que ceux-ci influencent le parcours de vie des tout-petits.

La petite enfance et la grossesse constituent des moments particulièrement propices pour agir en prévention. En effet, le cerveau des enfants est au plus fort de son développement durant les premières années de vie. Il est ainsi particulièrement sensible à l'environnement au sein duquel l'enfant évolue. Cette période offre donc une fenêtre d'opportunité unique au cours de laquelle il est impératif d'assurer des environnements favorables au développement du plein potentiel de chacun. Pour ce faire, il faut aplanir toutes formes d'inégalités et contrer les effets de la pauvreté sur les enfants.

C'est dans cet ordre d'idée que le Collectif formule 10 recommandations visant à faire des tout-petits et leur famille un point focal du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces recommandations sont organisées autour de 3 axes.



Premier axe : Favoriser le plein développement des tout-petits

- Accroître les investissements publics en prévention afin de réduire les délais d'accès et de garantir ces accès aux services des réseaux publics et communautaires, de santé physique et mentale, aux services sociaux, aux services multidisciplinaires en périnatalité, aux services de garde éducatifs à l'enfance et aux services de dépistage précoce, à l'ensemble des tout-petits et de leur famille.
- Mesurer les investissements publics en matière de prévention dans les services précédemment ciblés puis évaluer leurs effets.
- Mettre en place et soutenir un groupe de travail intersectoriel ayant pour mandat d'assurer l'efficacité du continuum de services préventifs à l'intention des tout-petits et de leur famille.
- Mettre en place, via ce groupe de travail, des cadres collaboratifs officiels entre le réseau de la santé et des services sociaux, le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, le réseau scolaire, les partenaires clés de la société civile et les organismes communautaires.
- Élargir la gratuité des services de garde éducatifs à la petite enfance (SGEE) à toutes les familles à faible revenu.

Deuxième axe : Assurer des conditions de vie adéquates pour les tout-petits et leur famille

- Investir massivement dans la construction de logements sociaux de taille adaptée aux besoins des familles.
- Subventionner l'achat d'aliments sains pour les femmes enceintes et les familles à faible revenu avec jeunes enfants.
- Bonifier le montant des prestations de l'Allocation famille pour les familles avec enfants de 5 ans et moins.
- Bonifier le montant des prestations des programmes d'aide financière de dernier recours, notamment en élargissant l'accès au Programme de revenu de base.

Troisième axe : Soutenir la concertation des acteurs œuvrant en petite enfance

- Soutenir la concertation, la coordination et la mobilisation intersectorielle en petite enfance aux paliers local, régional et national.

Un plan crédible pour déjouer la pauvreté

En février dernier, le Collectif déposait son tout premier mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires 2023-2024 du gouvernement du Québec¹. Issu d'un vaste exercice de concertation réalisé en collaboration avec les membres du Collectif, ce mémoire propose 12 recommandations visant à hisser la petite enfance au sommet des priorités de l'après-pandémie au Québec.

L'une des recommandations phares de ce mémoire consiste à faire des conditions de vie des enfants de 0-5 ans et de leur famille l'une des priorités du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est dans cette perspective que le Collectif dépose le présent document qui, s'appuyant sur les connaissances scientifiques et l'expertise des membres du Collectif, présente un plan crédible pour déjouer la pauvreté au Québec.

Agir en prévention

Pour briser le cycle de la pauvreté et promouvoir l'inclusion économique et la participation sociale de tous, le Collectif est d'avis qu'il faut agir en prévention et contrer les effets néfastes de la pauvreté avant que ceux-ci influencent le parcours de vie des tout-petits.

La troisième édition du plan d'action, soit le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023², ciblait tout particulièrement les personnes seules et les couples sans enfant. Ce choix est tout à fait justifiable dans une perspective d'atténuation de certains effets de la pauvreté puisque ces personnes sont effectivement les plus susceptibles de se retrouver en situation précaire. Cependant, le Collectif croit que la quatrième édition du plan d'action gouvernemental devrait concentrer ses efforts en amont des situations de pauvreté, notamment auprès des familles, et ainsi contrer les effets de la pauvreté sur les tout-petits.

1 Collectif petite enfance (2023), *Investir en petite enfance c'est agir pour l'avenir – Mémoire présenté au ministre des Finances du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires 2023-2024*.

2 PAGIEPS 2017-2023

La prévention de la pauvreté se retrouve d'ailleurs au cœur du plus récent avis du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Selon l'organisme public chargé de conseiller le ministre responsable de l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, des investissements en prévention pour agir sur les déterminants de la pauvreté entraînent des répercussions substantielles sur la réduction, voire l'élimination de la pauvreté³.

Investir en prévention, en matière de pauvreté et de petite enfance, permet de générer des économies importantes en empêchant ou en atténuant une multitude de problèmes liés à la santé, au chômage, au décrochage scolaire, à l'itinérance ou à la criminalité.



La prévention est au cœur de la lutte contre la pauvreté pour permettre d'abord d'éviter qu'elle ne survienne et, lorsqu'elle advient, pour permettre ensuite aux personnes de s'en sortir de façon durable. »

– Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Cibler la petite enfance

La petite enfance constitue justement un moment particulièrement propice pour contrer les effets néfastes de la pauvreté. En effet, le cerveau des enfants est au plus fort de son développement durant les premières années de vie et est ainsi particulièrement sensible à l'environnement au sein duquel l'enfant évolue. En plus de la période de grossesse, la petite enfance offre donc une fenêtre d'opportunité unique pour prévenir des problèmes pouvant survenir plus tard dans la vie.

C'est dans cette perspective que le Collectif formule 10 recommandations visant à faire des tout-petits et leur famille la pierre angulaire du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces recommandations sont organisées autour des axes suivants :

- 1. Favoriser le plein développement des tout-petits.**
- 2. Assurer des conditions de vie adéquates pour les tout-petits et leur famille.**
- 3. Soutenir la concertation des acteurs œuvrant en petite enfance.**

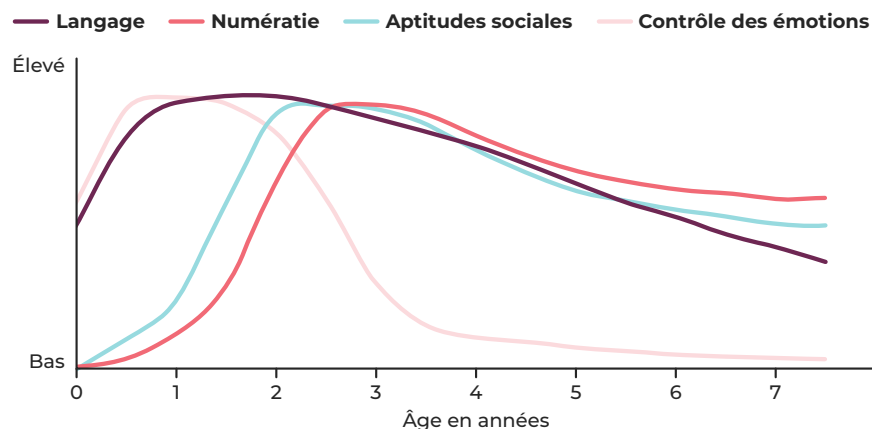
³ Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2022), *La prévention : une voie essentielle pour réduire les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale*.

Premier axe : Favoriser le plein développement des tout-petits

Veiller à ce que tous les enfants puissent bénéficier d'environnements favorables constitue l'une des meilleures stratégies pour contrer efficacement et durablement la pauvreté.

En effet, un vaste corpus de littérature scientifique démontre que la petite enfance constitue un moment particulièrement propice pour stimuler le développement des enfants. Le cerveau humain étant au plus fort de son développement durant les premières années de vie, les expériences vécues durant cette période ont une incidence significative, tant sur le plan cognitif que sur le plan affectif, physique et social.

Figure 1
Périodes sensibles du développement précoce du cerveau



Source : Council for Early Childhood Development (2010), « The Science of Early Childhood development ».

Le Conseil consultatif national sur la pauvreté fait écho à ces connaissances sur le développement du cerveau dans son rapport 2022. Il y souligne que les expériences vécues durant l'enfance ont une influence significative sur la trajectoire de vie d'une personne⁴. Les traumatismes associés à la pauvreté, chez les tout-petits en particulier, ont un impact durable. À long-terme, ils peuvent influencer sur le niveau de scolarité, les perspectives d'emploi, la santé et le bien-être. Ils peuvent également être transmis d'une génération à l'autre.

Plusieurs études ont démontré que des interventions précoces permettent toutefois de contrer les conséquences négatives de la pauvreté sur le développement du cerveau des enfants⁵.

Pour mettre fin au cycle de la pauvreté, il faut donc agir en amont et cibler les tout-petits.

Un consensus économique pour investir tôt

Ce constat s'appuie sur un fort consensus qui a émergé en sciences économiques au cours de la dernière décennie quant aux rendements élevés des interventions réalisées en bas âge⁶. Plusieurs études réputées ont effectivement démontré que le rendement des interventions réalisées durant la petite enfance était généralement plus élevé que celui des interventions réalisées plus tard durant le parcours de vie⁷.

Comme illustré par la courbe de Heckman reproduite ci-dessous, le rendement sur investissement en capital humain – soit les investissements visant le développement de compétences et de connaissances – décroît avec l'âge. C'est pourquoi les programmes préventifs en bas âge sont parmi les interventions les plus bénéfiques à long terme.

Agir en prévention permet de corriger les retards ou les écarts avant qu'ils se traduisent en difficultés plus tard dans la vie.

De surcroît, la littérature scientifique fait état de retombées encore plus probantes chez les enfants vivant en contexte de vulnérabilités⁸. En effet, tous les enfants bénéficient des interventions en petite enfance, mais les plus vulnérables sont ceux qui en bénéficient le plus. L'ajout de soutien ciblé additionnel pour les populations vulnérables apparaît comme l'approche à privilégier.

4 Conseil consultatif national sur la pauvreté (2022), Transformer nos systèmes, https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/programs/poverty-reduction/national-advisory-council/reports/2022-annual/NACP_2022-Report-FR-final.pdf,

5 Blair C, Raver CC. *Poverty, Stress, and Brain Development: New Directions for Prevention and Intervention*. Acad Pediatr. 2016 Apr;16(3 Suppl):S30-6. doi: 10.1016/j.acap.2016.01.010. PMID: 27044699; PMCID: PMC5765853.

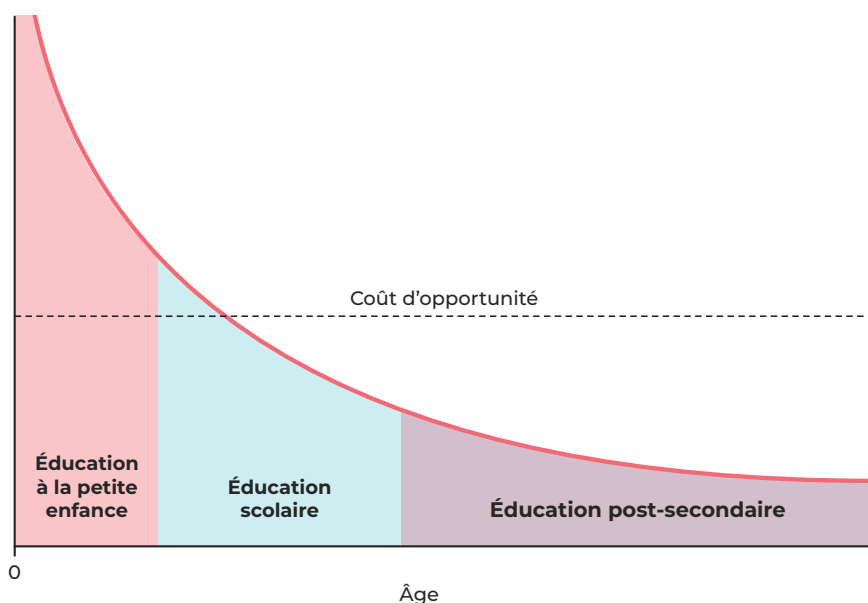
6 Plusieurs revues de littérature scientifique et méta-analyses soutiennent ce consensus, notamment Brunsek et al. (2020), Rao et al. (2017), Tanner, Candland, et Odden (2015).

7 Voir notamment Cunha, Heckman, Lochner, et Masterov (2006), Heckman et Masterov (2007), et Heckman (2008).

8 Geoffroy et al. (2010), « Closing the gap in academic readiness and achievement: the role of early childcare », *Journal of Child Psychology and Psychiatry*.

Figure 2

Taux de rendement des investissements en capital humain



Source: Heckman (2008), « The case for Investing in Disadvantaged Young Children »

Un plan solide pour soutenir le développement des tout-petits

Le Collectif propose d'investir massivement dans les services préventifs en petite enfance et en périnatalité.

Le Collectif et ses membres notent toutefois que le Québec dispose de très peu de données sur ses actions en prévention. Afin de mieux évaluer les interventions auprès des 0-5 ans, le Québec gagnerait à évaluer les impacts et les effets des activités qui contribuent au continuum de services préventifs. Il s'agit d'une première étape qui permettra par la suite de réinvestir dans les initiatives les plus porteuses.

RECOMMANDATION 1.1

Accroître les investissements publics en prévention afin de réduire les délais d'accès et garantir ces accès aux services des réseaux publics et communautaires, de santé physique et mentale, aux services sociaux, aux services multidisciplinaires en périnatalité, aux services de garde éducatifs à l'enfance et aux services de dépistage précoce, à l'ensemble des tout-petits et de leur famille.

RECOMMANDATION 1.2

Mesurer les investissements publics en matière de prévention dans les services précédemment ciblés, puis évaluer leurs effets.

Afin de coordonner les efforts des acteurs œuvrant en petite enfance et en périnatalité, le Collectif est d'avis que le gouvernement du Québec doit se doter d'un groupe de travail intersectoriel réunissant l'ensemble des acteurs pertinents, soit des représentants des ministères de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, de la Famille, de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire ainsi que les partenaires clés de la société civile et les organismes communautaires.

À l'image du Conseil québécois de la famille et de l'enfance⁹, ce groupe de travail aurait pour objectif de garantir l'arrimage entre le réseau de la santé et des services sociaux, le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, le réseau scolaire, le secteur de la recherche, les organismes communautaires et les municipalités. Cet arrimage doit prendre la forme de cadres de collaboration officiels en vue de formaliser les relations interréseaux, ainsi que les relations avec les organisations de la société civile et les organismes communautaires. Cela est nécessaire pour établir des concertations efficaces, et, surtout, pérennes.

RECOMMANDATION 1.3

Mettre en place et soutenir un groupe de travail intersectoriel ayant pour mandat d'assurer l'efficacité du continuum de services préventifs à l'intention des tout-petits et de leur famille.

RECOMMANDATION 1.4

Mettre en place, via ce groupe de travail, des cadres collaboratifs officiels entre le réseau de la santé et des services sociaux, le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, le réseau scolaire, les partenaires clés de la société civile et les organismes communautaires.

À l'instar de la formation du groupe de travail recommandé, le réseau de services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE), au Québec, constitue un outil particulièrement puissant pour agir en prévention et intervenir auprès des enfants en situation de vulnérabilité. En effet, l'un des objectifs du réseau des SGEE est de joindre les enfants plus vulnérables pour qu'ils puissent bénéficier de chances égales d'atteindre leur plein potentiel de développement.

⁹ Aboli dans le cadre du *Plan d'action 2010-2014 pour la réduction et le contrôle des dépenses*, le Conseil québécois de la famille et de l'enfance a œuvré de 1988 à 2010 à titre d'organisme consultatif gouvernemental et de courroie de transmission entre les acteurs gouvernementaux et la société civile en matière de petite enfance et de soutien aux familles.

Cependant, comme l'ont mis en lumière le Vérificateur général du Québec¹⁰ et la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ)¹¹, les enfants de familles vulnérables ou à faible revenu sont sous-représentés dans l'ensemble du réseau. Le Collectif croit que le gouvernement doit fournir davantage d'efforts pour accroître la proportion d'enfants en situation de vulnérabilité fréquentant un SGEE de qualité.

Pour y parvenir, il doit assurer la mise en œuvre effective des mesures prévues au Plan d'action pour compléter le réseau des SGEE¹², notamment la priorisation de l'accès aux SGEE aux enfants vivant dans un contexte de précarité socioéconomique. En outre, afin que la contribution financière des parents ne constitue pas une barrière à l'accès aux SGEE de qualité, le Collectif est d'avis que la gratuité des SGEE – qui est actuellement réservée aux parents prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours – devrait être élargie à toutes les familles en situation de faible revenu tel que défini par la mesure du panier de consommation.

RECOMMANDATION 1.5

Élargir la gratuité des services de garde éducatifs à la petite enfance (SGEE) de qualité à toutes les familles à faible revenu tel que défini par la mesure du panier de consommation.*

Il est à noter qu'en plus d'être une mesure permettant de lutter contre les inégalités et les effets de la pauvreté sur les enfants, l'accès simplifié à des SGEE de qualité subventionnés (gratuité pour les familles à faible revenu) agit aussi à titre de facteur de protection contre la pauvreté elle-même en rehaussant le niveau de revenu disponible pour couvrir les autres besoins de base des familles.

10 Vérificateur général du Québec (2020), « Accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance », Rapport 2020-2021, chapitre 2.

11 Rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (2021).

12 Ministère de la Famille (2022), Grand chantier pour les familles – Plan d'action pour compléter le réseau des SGEE.

* D'ici à ce que l'offre soit en adéquation avec la demande, le gouvernement devrait réfléchir à prioriser l'accès aux SGEE subventionnés aux familles à faible revenu.

Deuxième axe : Assurer des conditions de vie adéquates pour les tout-petits et leur famille

Les conditions dans lesquelles grandissent les tout-petits ont une influence déterminante sur leur développement. Malheureusement, les conditions de vie difficiles dans lesquelles évoluent certaines familles en situation de vulnérabilité menacent le développement des enfants et contribuent à perpétuer le cycle de la pauvreté.

Au Québec, la proportion d'enfants de moins de 5 ans vivant dans des familles à faible revenu – déterminée à l'aide de la mesure de faible revenu qui correspond à 50 % de la médiane du revenu ajusté du ménage – s'est maintenue en moyenne autour de 15 % au cours des 20 dernières années. Cette proportion a cependant diminué dernièrement pour atteindre 6,2 % en 2020. Ce creux s'explique notamment par les mesures d'aide financière d'urgence accordées lors de la pandémie.

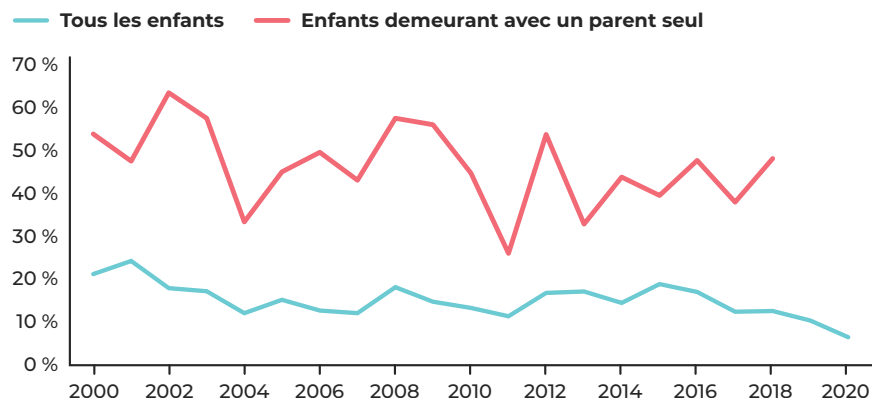
Il importe de souligner que certains tout-petits sont surreprésentés parmi la population d'enfants de moins de 5 ans en situation de faible revenu. C'est notamment le cas des enfants vivant dans une famille monoparentale : 45 % d'entre eux, en moyenne, étaient en situation de faible revenu au cours des 20 dernières années¹³. Aussi, 15,3 % des enfants de 0 à 5 ans d'expression anglaise vivent dans des ménages sous le seuil du faible revenu (comparativement à 10,6 % pour la population d'expression française)¹⁴.

13 Statistique Canada. Tableau 37-10-0129-01 Proportion de la population âgée de 0 à 24 ans en situation de faible revenu, selon le groupe d'âge et le mode de vie. Données à utiliser avec prudence.

14 Joanne POCOCK (2022). *Socio-demographic Profile of Children Aged 0 to 5 and their Parents, Province of Quebec, based on the 2016 census of Canada*, Montréal, Community Health and Social Services Network.

Figure 3

Proportion de la population âgée de 0 à 4 ans en situation de faible revenu, Québec



Source : Statistique Canada. Tableau 37-10-0129-01 Proportion de la population âgée de 0 à 24 ans en situation de faible revenu, selon le groupe d'âge et le mode de vie. Données à utiliser avec prudence.

Hausse du coût de la vie : une menace pour le développement des tout-petits

Les fortes pressions inflationnistes ressenties dans la dernière année laissent entrevoir une baisse du pouvoir d'achat des familles dans les années à venir. Un sondage mené en 2022 par l'Observatoire des tout-petits révélait que l'augmentation du coût de la vie constituait une situation stressante pour près de 8 parents sur 10¹⁵.

Plus de la moitié des parents sondés par la firme Léger ont également affirmé que l'accès à une habitation à coût abordable comporte plus de défis pour eux aujourd'hui qu'avant la pandémie. Cette situation est préoccupante, car selon la littérature scientifique, le fait d'habiter dans un logement non abordable est associé à un plus grand risque de retard sur le plan du développement physique, émotif, cognitif, langagier et social chez l'enfant.

L'Observatoire des tout-petits souligne notamment que les tout-petits qui habitent dans un logement trop cher pour leurs parents ont souvent un plus petit poids que les autres enfants du même âge¹⁶. Ce phénomène s'explique, notamment, par le fait que leurs parents ont peu d'argent à consacrer aux besoins de base, dont l'alimentation.

15 Léger (2022), *Besoins des parents de tout-petits en matière de logement – Rapport préparé pour l'Observatoire des tout-petits*.

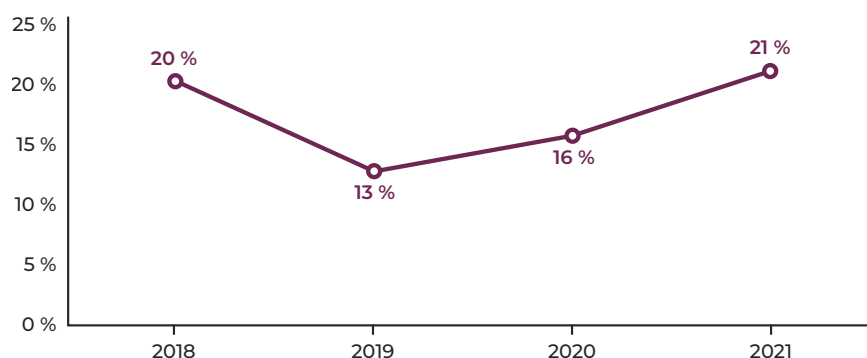
16 Observatoire des tout-petits (2022). *Quels sont les besoins actuels des familles de tout-petits en matière de logement?*

Un nombre croissant de tout-petits en situation d'insécurité alimentaire

Le présent contexte inflationniste risque d'aggraver le phénomène d'insécurité alimentaire. Le Bilan-Faim 2022 des Banques alimentaires du Québec révèle que les demandes d'aide alimentaire d'urgence ont augmenté de 20 % depuis l'an dernier¹⁷. Parmi les bénéficiaires de l'aide alimentaire au Québec, plus du tiers sont des enfants (34 %). De plus, dans un rapport sur l'insécurité alimentaire produit en 2022 par l'Observatoire québécois des inégalités, on constate que 38,1 % des ménages constitués de femmes monoparentales sont en situation d'insécurité alimentaire¹⁸.

À cela s'ajoute qu'une augmentation significative de la proportion d'enfants en situation d'insécurité alimentaire est observée depuis 2019. Ce phénomène touchait 1 enfant sur 5 en 2021.

Figure 4
Proportion d'enfants en situation d'insécurité alimentaire, Québec



Source : Statistique Canada. Tableau 13-10-0835-01 Insécurité alimentaire selon certaines caractéristiques démographiques

Les données recueillies par la Fondation Olo démontrent également que de nombreuses femmes enceintes du Québec doivent désormais choisir au quotidien entre se nourrir elles-mêmes, et donc l'enfant à naître, ou nourrir ses enfants déjà nés. Se nourrir est actuellement une préoccupation « présente » pour 82 % des femmes enceintes à faible revenu et « très présente » pour 17 % d'entre elles¹⁹. De même, le Dispensaire diététique de Montréal, qui travaille auprès des femmes enceintes en situation de vulnérabilité par un accompagnement en nutrition sociale périnatale, a vu augmenter de façon radicale les demandes de soutien par ses services, passant de 387 femmes en 2021-2022 à 721 en 2022-2023²⁰. Le nombre de nouveaux dossiers ouverts pour l'année en cours laisse malheureusement présager une croissance continue de la demande.

17 Banques alimentaires du Québec (2022), Bilan-Faim.

18 François Fournier (2022). *La faim justifie des moyens. S'engager à réduire durablement et à prévenir l'insécurité alimentaire des ménages au Québec*, Montréal, Observatoire québécois des inégalités.

19 Fondation Olo (2022). Les familles en suivi Olo et l'inflation : Focus sur le travail des intervenantes et la réalité des familles à l'automne 2022.

20 Dispensaire diététique de Montréal (2023). Rapport à la communauté (rapport annuel) 2022-2023, Montréal. 24 pp.

Un plan pour améliorer les conditions de vie des tout-petits

L'amélioration des conditions de vie des familles est essentielle pour assurer le plein développement des tout-petits, prévenir la maltraitance et réduire les inégalités sociales.

D'abord, afin de garantir des conditions de vie favorables à l'épanouissement des tout-petits, le Collectif croit qu'il importe d'agir sur le logement, car il constitue le premier poste de dépenses des familles. En effet, selon les experts, les mesures pour faciliter l'accès à des logements abordables sont déterminantes pour soutenir le développement des tout-petits²¹. De fait, diminuer les dépenses dites incompressibles, comme le loyer, permet aux familles de consacrer une partie plus importante de leurs revenus à l'alimentation.

D'ailleurs, une étude de la firme McKinsey et de Centraide du Grand Montréal démontre que, pour l'année 2022, il est possible d'estimer que 19 % des ménages, soit 360 000 ménages, avaient un revenu résiduel négatif à la fin du mois après avoir payé leurs besoins essentiels incluant le logement²².

Étant donné le manque de logements abordables, en particulier de logements adaptés aux besoins des familles avec plusieurs enfants, le Collectif est d'avis que le gouvernement du Québec devrait intervenir de manière plus importante dans le développement de logements sociaux.

RECOMMANDATION 2.1

Investir massivement dans la construction de logements sociaux de taille adaptée aux besoins des familles.

Ensuite, pour lutter efficacement contre l'insécurité alimentaire, le Collectif propose, comme le recommandent plusieurs chercheurs²³, de subventionner l'achat de fruits et de légumes, de produits laitiers et d'autres sources de protéines pour les familles à faible revenu.

C'est d'ailleurs l'approche suivie par la Fondation Olo, qui offre un suivi personnalisé aux femmes enceintes en situation de vulnérabilité par la remise de multivitamines prénatales et de coupons échangeables contre des aliments sains. Cette offre qui prend fin à la naissance de l'enfant gagnerait à être prolongée pendant les premières années de vie de l'enfant.

21 Observatoire des tout-petits (2021). *Que faisons-nous au Québec pour nos tout-petits et leur famille? Portrait des politiques publiques – 2021*. Montréal, Québec, Fondation Lucie et André Chagnon.

22 Centraide du Grand Montréal et McKinsey & Compagnie (2023). *Base de faits et indicateurs sur le logement*. Montréal, Québec. 28 pp.

23 Ke et Ford-Jones (2015). « Food insecurity and hunger: A review of the effects on children's health and behaviour », *Paediatrics & Child Health*, vol. 20, no 2, 2015, p. 89-91.

RECOMMANDATION 2.2

Subventionner l'achat d'aliments sains pour les femmes enceintes et les familles à faible revenu avec jeunes enfants.

Selon les experts, les politiques publiques qui visent à offrir un soutien financier aux familles avec des tout-petits ont également des effets bénéfiques sur leur qualité de vie et leur développement²⁴. Plusieurs études ont notamment démontré que l'octroi de prestations de soutien au revenu aux femmes en situation de pauvreté avait une incidence positive sur l'activité cérébrale des nouveaux-nés²⁵.

Puisque la petite enfance constitue une période cruciale pour le développement de l'enfant, le Collectif croit que l'Allocation famille devrait être bonifiée pour les familles avec enfants de 5 ans et moins, comme c'est le cas avec l'Allocation canadienne pour enfants.

Le Collectif croit également que les programmes d'aide financière de dernier recours – qui ne permettent pas en ce moment de couvrir les besoins de base des familles²⁶ – devraient être bonifiés. Le programme de revenu de base, qui découle du troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et qui se distingue par des prestations jusqu'à 40 % plus élevées que celles prévues aux autres programmes d'aide financière de dernier recours, gagnerait à être élargi.

RECOMMANDATION 2.3

Bonifier le montant des prestations de l'Allocation famille pour les familles avec enfants de 5 ans et moins.

RECOMMANDATION 2.4

Bonifier le montant des prestations des programmes d'aide financière de dernier recours, notamment en élargissant l'accès au programme de revenu de base.

24 Observatoire des tout-petits (2021). Que faisons-nous au Québec pour nos tout-petits et leur famille? Portrait des politiques publiques – 2021. Montréal, Québec, Fondation Lucie et André Chagnon.

25 Troller-Renfree & al. (2022), The impact of a poverty reduction intervention on infant brain activity. Proceedings of the National Academy of Sciences, Vol. 119, No. 5.

26 Geoffroy Boucher (2023), Comment se comparent les programmes d'assistance sociale aux seuils des mesures de pauvreté? Observatoire québécois des inégalités.

Troisième axe : Soutenir la concertation des acteurs œuvrant en petite enfance

La concertation et la collaboration entre les acteurs sont essentielles afin d'assurer une offre de services préventifs adaptés aux besoins des tout-petits et de leur famille et ainsi lutter efficacement contre la pauvreté.

Les partenariats entre les différents milieux dans lesquels évoluent les jeunes enfants permettent d'assurer des transitions harmonieuses entre eux. Par exemple, ils facilitent le passage de la maison à un service de garde éducatif lors de la fin du congé parental, un changement de service de garde éducatif, ou l'entrée à la maternelle. À l'inverse, il est démontré que le manque de cohérence d'un milieu à l'autre a des effets négatifs sur le développement des enfants²⁷.

En somme, l'ajout ou la bonification de toutes mesures, quelles qu'elles soient, gagnera toujours à être réfléchi en relation claire à l'écosystème, en concertation avec tous les acteurs potentiellement impliqués dans la vie des familles et des tout-petits. Veiller à l'établissement et au maintien de la mobilisation du plus grand nombre de partenaires possibles est essentiel afin de tisser un filet social solide autour des plus vulnérables.

Une concertation fragilisée

Le Collectif note une fragilisation de la concertation en petite enfance depuis quelques années. En effet, la dissolution d'Avenir d'enfants, en juin 2020, a marqué un important recul du soutien gouvernemental à la mobilisation intersectorielle des acteurs œuvrant en petite enfance. Le Collectif craint que la fin des activités d'Avenir d'enfants puisse éroder la capacité d'engagement du milieu communautaire œuvrant auprès des familles.

Dans son rapport final, la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ) recommandait d'ailleurs de « préserver la mobilisation des communautés et les acquis d'Avenir d'enfants pour répondre aux besoins des enfants et de leur famille dans toutes les régions du Québec et porter une attention particulière aux régions avec des populations en situation de vulnérabilité²⁸ ».

27 Observatoire des tout-petits (2021). Comment favoriser le développement des tout-petits avant leur entrée à l'école? L'importance de la qualité, de la stabilité et de la continuité des environnements. Montréal, Québec, Fondation Lucie et André Chagnon.

28 Rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (2021).

La petite enfance doit faire partie des priorités

La troisième édition du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale poursuivait judicieusement le déploiement de structures de concertations. Le Collectif reconnaît le rôle essentiel de ces structures, notamment les Alliances pour la solidarité, et croit qu'il faut s'assurer que la concertation et la mobilisation dans le domaine de la prévention en petite enfance soient également soutenues. À son avis, il s'agit d'une des clés prioritaires permettant de travailler à la fois sur l'aplanissement durable des effets de la pauvreté sur les enfants, ainsi qu'en prévention de la pauvreté pour les familles.

Tendre la main aux acteurs de la société civile

En lien direct avec les recommandations 1.3 et 1.4 du présent mémoire, le Collectif est d'avis que davantage d'efforts doivent être déployés pour décloisonner les silos entre les réseaux qui travaillent auprès des tout-petits et de leur famille. Le travail intersectoriel devant être amélioré et formalisé auprès des dirigeants, notamment entre les ministères et les réseaux publics. Cette même nécessité doit aussi se refléter sur le terrain en prenant impérativement en compte les acteurs de la société civile – particulièrement les organismes communautaires – dans ses pratiques.

Les services de proximité offerts par ces organismes communautaires jouent un rôle essentiel pour joindre les familles. Ces derniers améliorent l'accessibilité des services en agissant comme trait d'union auprès des familles. Leur effet est encore plus important auprès des familles en contexte de vulnérabilité, souvent parmi les plus isolées.

Les ministères responsables du réseau de la santé et des services sociaux, du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et du réseau scolaire gagneraient ainsi à collaborer davantage avec les organisations œuvrant sur le terrain. En effet, en cohérence avec l'approche populationnelle en santé, les organismes publics et les organisations communautaires ont tout avantage à mettre à profit leurs leviers respectifs et à collaborer pour améliorer la santé et la qualité de vie des jeunes enfants et des familles. En ce sens, le Collectif voit d'un bon œil le Projet pilote sur les retombées du travail de proximité auprès des familles isolées dans une communauté initié par le ministère de la Famille et souhaite que les conditions de succès de l'initiative soient réunies.

Pour parvenir à joindre des familles en contexte de vulnérabilité et s'assurer de l'arrimage de tous les services de proximité offert à ces familles, le gouvernement doit soutenir les activités de concertation des organismes du secteur de la petite enfance, et ce, à tous les niveaux. Afin que ces instances puissent jouer pleinement leur rôle, il est important qu'elles aient les moyens nécessaires à assurer un poste de coordination. Cela permettra d'assurer que chaque tout-petit reçoit toutes les ressources et le soutien dont il a besoin pour se développer adéquatement.

RECOMMANDATION 3.1

Soutenir la concertation, la coordination et la mobilisation intersectorielle en petite enfance aux paliers local, régional et national.

Conclusion

Afin de déjouer la pauvreté, il faut agir en prévention. À ce titre, un fort consensus en sciences économiques s'est formé quant aux rendements élevés des interventions préventives réalisées durant les premières années de vie des tout-petits et à leurs retombées positives pour l'ensemble de la société.

Le Collectif croit ainsi que pour lutter efficacement contre la pauvreté, le gouvernement du Québec doit faire des tout-petits et leur famille un point focal du prochain Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Pour y parvenir, le Collectif propose un plan solide qui met la prévention au cœur de la lutte contre la pauvreté, soit 10 mesures structurantes visant à favoriser le plein développement des tout-petits, à assurer des conditions de vie adéquates pour les tout-petits et leur famille et à soutenir la concertation des acteurs œuvrant en petite enfance.

S'il met en œuvre ce plan, le Collectif est persuadé que le gouvernement du Québec sera en mesure de matérialiser l'ambition de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale adoptée en 2002, soit de tendre vers un Québec sans pauvreté.